

PROCÈS-VERBAL DE MARS 2015

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE RISTIGOUCHE PARTIE-SUD-EST MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ristigouche Sud-Est tenue le lundi 2 mars 2015, 19 h, à la salle du conseil du Centre F.P. Adams

Étaient présents : Mmes **Brigitte Kenny, conseillère**
Chantal Lebel, conseillère

MM. Roger McGrath, conseiller
René Arseneault, conseiller

Était absent : Mm **Antoinette Boilard-Lord, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Francois Boulay, maire, préside la séance.

Est également présente à la séance, madame Corinne Pedneault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

15-03-01 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Corinne Pedneault fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux du 2 et du 23 février 2015
3. Suivi des procès-verbaux
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1. Liste des comptes payés
 - 5.2. Présentation des comptes à payer
 - 5.3. Adoption du rapport-trésorier du mois de février 2015
 - 5.4. Ajout d'une deuxième ligne téléphonique pour le Centre FP Adams
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
 - 6.1. Rapport d'activités du maire pour le mois de février 2015
 - 6.2. Rapport d'activités des conseillers pour le mois de février 2015
7. Correspondance
 - 7.1. Demande de partenariat Place aux jeunes Baie-des-Chaleurs/Les Plateaux (résolution)
 - 7.2. Adhésion 2015 Conseil de la culture de la Gaspésie (résolution)
 - 7.3. Adhésion à la charte des paysages de la Gaspésie (résolution)
 - 7.4. Mois d'avril Mois de la jonquille (résolution)
8. Législation
 - 8.1. Modification de la résolution 14-12-218 adoptée le 1^{er} décembre 2014
9. Voirie
 - 9.1 Projets TECQ
10. Loisirs et culture
 - 10.1. Réunion conjointe du Conseil municipal et des trois OBNL
 - 10.2. Projet Loisirs Avignon Centre
11. Sécurité publique
 - 11.1. Nomination d'un conseiller responsable du dossier sécurité publique
 - 11.2. Entente Protection Incendie – Matapédia
 - 11.3. Entente Protection Incendie – Pointe-à-La-Croix
 - 11.4. Surveillance Rivière
12. Varia
13. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par : Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 2 mars 2015 soit accepté tel que présenté.

15-03 02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET DU 23 FÉVRIER 2015

Il est PROPOSÉ par : Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 février 2015 et de la séance extraordinaire tenue le 23 février 2015 en assemblée publique soient adoptés tel que présentés.

15-03 03 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Les suivis des procès-verbaux sont présentés, discutés et réglés.

15-03 04 PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

15-03-05-1 LISTE DES COMPTES PAYÉS

Les comptes payés au mois de février 2015 sont révisés et acquiescés.

chèque

3070 Groupe Ultima	3 802.00 \$
3082 Bell	101.14 \$
3083 Hydro-Québec	231.91 \$
3084 Revenu Québec	256.38 \$
3085 Receveur général du Canada	92.07 \$
3086 Véronique Pelletier	956.08 \$
3087 Corinne Pedneault	1 259.77 \$
3088 Conciergerie (Ann Lavoie)	96.00 \$
3089 Télus	85.86 \$
3090 MRC d'Avignon	2 320.73 \$
3091 Municipalité de St-Alphonse	294.41 \$
3094 Armand Lagacé & Fils	11 872.93 \$
3096 Petite caisse	143.36 \$
	<hr/>
Sous-total	21 512.64 \$
PLUS comptes approuvés 2-02-2015	6 389.44 \$
	<hr/>
TOTAL	<u>27 902.08 \$</u>

15-03-05-2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Roger McGrath
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

BOUFFARD SANITAIRE	521.10 \$
J.M.ARSENAULT	168.38 \$
CORINNE PEDNEAULT	184.49 \$
DUFRESNE HÉBERT COMEAU, AVOCATS	3 559.91 \$
JEAN-PAUL BRETON	96.00 \$
MUNICIPALITÉ DE MATAPÉDIA	943.96 \$
MRC D'AVIGNON	157.15 \$
PG SOLUTIONS	118.93 \$
SYMBIOSES WEB ET COMMUNICATION	1 824.12 \$
Total 9 fournisseurs	<u>7 574.04 \$</u>

15-03-05-3 ADOPTION DU RAPPORT-TRÉSORIER DU MOIS DE FÉVRIER 2015

Il est PROPOSÉ par : Brigitte Kenny

Et résolu à l'unanimité

QUE le rapport-trésorier du mois de février 2015 soit adopté tel que présenté.

Rapport-trésorier du mois de février 2015

Solde encaisse au 1er février 2015		19 282.13 \$
<u>Recettes du mois de février 2015</u>		
Taxes municipales	3 854.64 \$	
Intérêts arriérés	388.58 \$	
Programme FAIR 2014	5 000.00 \$	
Récupération (MRC)	22.23 \$	
Fonds social éolien	1 500.00 \$	
Redevances éoliennes (Parc Le Plateau I)	14 396.25 \$	
Autres	20.00 \$	
	<hr/>	
Total des recettes		25 181.70 \$

Déboursés du mois de février 2015

Gestion financière et administrative		
Téléphone - municipalité	75.57 \$	
Téléphone - SR	87.97 \$	
Gestion du personnel	2 291.71 \$	
Pénalités et intérêts - Revenu Québec	256.38 \$	
Pénalités et intérêts - Revenu Canada	15.21 \$	
Enlèvement des ordures	294.41 \$	
Récupération	850.26 \$	
Voirie municipale - entretien d'hiver	10 326.53 \$	
Quote-part MRC	1 129.00 \$	
Éclairage des rues	201.70 \$	
Concierge	96.00 \$	
Évaluation	341.21 \$	
Petite caisse	124.69 \$	
Frais bancaire	74.00 \$	
TPS	540.48 \$	
TVQ	1 078.26 \$	
	<hr/>	
Total des déboursés		17 783.38 \$
Solde encaisse au 28 février 2015		<hr/> <hr/>

Corinne Pedneault, secrétaire-trésorière

15-03-05-4 AJOUT D'UNE DEUXIÈME LIGNE TÉLÉPHONIQUE POUR LE CENTRE FP ADAMS

Le projet d'installer une deuxième ligne téléphonique pour la salle des loisirs au Centre FP Adams est discuté. La décision est reportée à une séance ultérieure.

15-03-06-1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU MAIRE POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2015

Le maire effectue une mise à jour des dossiers suivants :

- 1) Processus d'embauche de la nouvelle directrice générale ;
- 2) Réunions de la MRC Avignon
 - Redevances éoliennes ;
 - Comité de gouvernance ;
- 3) Poursuite contre Gastem ;
- 4) Audience à venir à la Commission des normes du travail.

15-03-06-2 RAPPORT D'ACTIVITÉS DES CONSEILLERS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2015

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil sur les dossiers suivants :

- 1) CLD Avignon ;
- 2) Spectacle de théâtre mettant en vedette 25 comédiens de l'Ascension à l'Alverne aura lieu à la fin du mois de mars ;
- 3) Déneigement des panneaux de signalisation routière.

15-03-07-1 DEMANDE DE PARTENARIAT PLACE AUX JEUNES BAIE-DES-CHALEURS/LES PLATEAUX

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes Baie-des-Chaleurs/Les Plateaux est un organisme à but non lucratif visant à favoriser positivement l'attraction, l'établissement et la rétention des jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans dans les municipalités des MRC d'Avignon et de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes Baie-des-Chaleurs/Les Plateaux fait actuellement face à un manque à gagner de plus de 22 000 \$ sur un budget de 165 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes Baie-des-Chaleurs/Les Plateaux sollicite une contribution à la hauteur de 0,50 \$ par résident de notre municipalité, totalisant 84 \$;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes Baie-des-Chaleurs/Les Plateaux publiera le logo de la municipalité sur le site Internet de l'organisme en retour de notre contribution;

Il est PROPOSÉ par : Chantal Lebel

Et résolu sur division de trois (3) pour et un (1) contre

QUE la Municipalité de Ristigouche Sud-Est verse une contribution financière de 84,00 \$ à l'organisme Place aux jeunes Baie-des-Chaleurs/Les Plateaux.

15-03-07-2 ADHÉSION 2015 CONSEIL DE LA CULTURE DE LA GASPÉSIE

La demande d'adhérer en 2015 au Conseil de la culture de la Gaspésie comme membre actif votant – municipalité (moins de 1 000 habitants) est discutée. La décision est de ne pas donner suite à cette demande.

15-03-07-3 ADHÉSION À LA CHARTE DES PAYSAGES DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT le caractère fortement identitaire des paysages gaspésiens;

CONSIDÉRANT l'importance des paysages de la région sur le plan de la qualité de vie des Gaspésiens;

CONSIDÉRANT la notoriété internationale des paysages de la Gaspésie et leur caractère emblématique pour le Québec;

Il est PROPOSÉ par : Chantal Lebel

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ristigouche Sud-Est adhère à la Charte des paysages de la Gaspésie, souscrive à ses fondements et sa vision, et s'engage à travailler à l'atteinte de ses objectifs de même qu'à la réalisation de ses chantiers.

15-03-07-4 MOIS D'AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

La demande de décréter le mois d'avril Mois de la jonquille, qui a lieu chaque année afin de collecter des fonds pour la Société canadienne du cancer, est discutée. La décision est de ne pas donner suite à cette demande.

15-03-08-1 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 14-12-218 CONCERNANT LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE la résolution 14-12-218 précise le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le 6 avril 2015 est un congé férié (Lundi de Pâques);

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Roger McGrath
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance du 6 avril soit reportée au mardi 7 avril 2015.

15-03-09-1 PROJETS À RÉALISER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) donne accès aux municipalités à des fonds pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le Programme TECQ stipule que la contribution gouvernementale doit s'ajouter aux investissements que fait habituellement la municipalité et non se substituer à ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est doit réaliser des travaux de réfection et d'amélioration des infrastructures de voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ, la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est peut également réaliser des travaux aux infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que des travaux de construction ou de rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est prenne connaissance des modalités et critères du Programme TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est identifie les projets à réaliser dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018.

15-03-10-1 RÉUNION CONJOINTE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES TROIS OBNL

Une rencontre d'échange aura lieu le 31 mars 2015 à 18 h 30 à la Salle F.P. Adams avec les membres des trois organismes à but non lucratif actifs sur le territoire de la municipalité de Ristigouche Sud-Est, soit : Les Loisirs Ristigouche Sud-Est, le Comité Héritage Chemin Kempt et le Comité de développement local.

L'objectif de cette rencontre est de prendre connaissance des projets prévus en 2015 de chaque organisme et de cibler les opportunités de collaboration.

15-03-10-2 PROJET LOISIRS AVIGNON CENTRE

CONSIDÉRANT QUE les maires des municipalités de Pointe-à-la-Croix, d'Escuminac et de Ristigouche Partie-Sud-Est se sont adjoint des intervenants de la municipalité régionale d'Avignon et de l'Unité régionale du Loisir et des Sports de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine afin d'évaluer la faisabilité de la mise en commun par les trois municipalités d'une entente de service en matière de loisir, de culture et de sport;

CONSIDÉRANT QUE ces intervenants ont défini un cadre financier et un plan d'action pour la mise en œuvre d'un service inter-municipal de loisir, de culture et de sport démontrant la faisabilité et la pertinence de mettre sur pied les services « Loisirs Avignon Centre »;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est accepte d'adhérer à un service intermunicipal de loisirs, de culture et de sports avec les municipalités partenaires de Pointe-à-la-Croix et d'Escuminac;

QUE le maire François Boulay et la directrice générale, Corinne Pedneault, soient mandatés à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce service de loisirs intermunicipal.

15-03-11-1 NOMINATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE DU DOSSIER SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les responsabilités relatives au dossier sécurité publique sont présentées et discutées. La décision de nommer un conseiller responsable du dossier sécurité publique est reportée à une séance ultérieure.

15-03-11-2 ENTENTE PROTECTION INCENDIE – MATAPÉDIA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est n'a pas de service de sécurité incendie, mais qu'elle est tenue d'offrir ce service à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU' en matière de service de sécurité incendie, la municipalité de Matapédia couvrait déjà une partie du territoire de la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est, débutant près de l'entrée ouest du chemin Sillars jusqu'à Matapédia;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) a procédé et a accepté un nouveau découpage du territoire de la municipalité en matière de service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle division s'effectue à partir du chemin du Parc;

CONSIDÉRANT QUE tout ce qui se trouve à l'ouest du chemin du Parc, incluant le chemin du Parc et le camping, est couvert par le service de sécurité incendie de Matapédia;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : René Arseneault
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est accepte d'adhérer à un service intermunicipal de service de sécurité incendie avec la municipalité de Matapédia;

QUE le maire François Boulay et la directrice générale, Corinne Pedneault, soient mandatés à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce service de sécurité incendie.

15-03-11-3 ENTENTE PROTECTION INCENDIE – POINTE-À-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est n'a pas de service de sécurité incendie, mais qu'elle est tenue d'offrir ce service à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU' en matière de service de sécurité incendie, la municipalité de Pointe-à-la-Croix couvrait déjà une partie du territoire de la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est, débutant à la frontière est de la municipalité jusqu'à l'entrée ouest du chemin Sillars;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) a procédé et a accepté un nouveau découpage du territoire de la municipalité en matière de service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle division s'effectue à partir du chemin du Parc;

CONSIDÉRANT QUE tout ce qui se trouve à l'est du chemin du Parc, en débutant dans la côte à voie double et excluant le chemin du Par et le camping, est couvert par le service de sécurité incendie de Pointe-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT QU' en cas de panne des systèmes informatiques du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ), le service de sécurité incendie de Pointe-à-la-Croix serait affecté pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est, car il est quasi-impossible pour les répartiteurs du CAUREQ de faire la gestion des divisions territoriales;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : René Arseneault
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est accepte d'adhérer à un service intermunicipal de service de sécurité incendie avec la municipalité de Pointe-à-la-Croix;

QUE le maire François Boulay et la directrice générale, Corinne Pedneault, soient mandatés à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce service de sécurité incendie.

15-03-11-4 SURVEILLANCE RIVIÈRE

Le dossier de la surveillance et de la prévention d'inondation de la Rivière Ristigouche est discuté. La décision de nommer une personne responsable est reportée à une séance ultérieure.

15-03-12-1 VARIA

Il n'y a pas eu d'autres sujets ajoutés à l'ordre du jour.

15-03-13 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 h 00, madame Chantal Lebel propose de lever la séance.

Accepté.